

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 26 septembre 2018 à 20 h 00

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 20 septembre 2018 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 25 Nombre de conseillers votants : 31

\*\*\*\*\*

<u>Etaient présents</u>: Marie-France BEAUFILS, Martine BELNOUE, Jean-Marc PICHON, Joël PAIRIS, Ronan LEBERT, Colette GAUTHIER, Jean-Pierre CHIPOT, Gilles MOINDROT, Sylvie LENOBLE, Christine CHAFIOL, Arlette DAVID, Véronique ALLAIN, Danièle BOUHOURDIN, David PATRE, Laurence BERRUET-ANGELE, Ouassila SOUM, Jordi SAEZ, Cyrille JEANNEAU, Denis MARCHAND Cédric ROSMORDUC, Jeanine METAIS, Jean-François LEBOURG, Béatrice GROSLERON, Gilles DEGUET, Alain BOURBON

Avaient donné pouvoir : Daniel MENIER à Marie-France BEAUFILS

Julien HEBERT à Martine BELNOUE Delphine DUPONT à Colette GAUTHIER Michel SOULAS à Jean-Pierre CHIPOT

Pauline PAIRIS à Joël PAIRIS

Karine CHAUVET à Jean-Marc PICHON

Absents: Mounia HADDAD, Alain GARCIA

\*\*\*\*

### 1. FINANCES/Marie-France BEAUFILS

O Budget principal ville: admission en non-valeur

Le Conseil Municipal accepte d'admettre ces créances en non-valeur pour la somme totale de 45 162,84€et d'inscrire la dépense aux comptes 6541 et 6542 pour les sommes respectives de 24 158,32€et 21 004,52€

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

Budget principal : décision modificative n°2018/3

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°3 de l'exercice 2018 du budget principal de la Commune qui s'équilibre à : 219 342,60€dont :

115 611,94€en section de fonctionnement et, 103 730,66€en section d'investissement.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité 2 Abstentions (B. Grosleron, G. Deguet)

# O Tarif horaire du personnel du service Régie Bâtiments communaux pour le calcul des travaux en régie

Les travaux en régie sont, selon la circulaire du ministère de l'Intérieur et du budget du 23.09.1994 : « des travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel, fournitures et outillage acquis ou loués par elle ». Ils concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune et sont donc de véritables dépenses d'investissement pour la commune. A chaque exercice budgétaire il convient de chiffrer les chantiers menés par les services techniques afin de transférer le coût des travaux ; de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte «travaux en régie».

Le Conseil Municipal décide de fixer en 2016 et, en 2017 le tarif horaire moyen pondéré pour valoriser les heures de travail du personnel du service bâtiments communaux dans le cadre des

travaux en régie respectivement à 23,89€ et à 24,64€ Le tarif horaire moyen des exercices 2013, 2014 et, 2015 sera fixé à 24,27€ (moyenne des tarifs horaire moyens pondérés des années 2016 et 2017). Le tarif horaire moyen de l'exercice 2018 sera fixé à 24,64€ (tarif horaire moyen pondéré de l'exercice 2017). Le tarif horaire moyen des exercices 2019 et suivants, sera fixé selon le tarif horaire moyen pondéré de l'exercice antérieur.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

#### 2. PERSONNEL/Marie-France BEAUFILS

#### Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 est venu réformer le régime d'attribution des logements de fonction aux agents territoriaux avec une obligation de mise en conformité au 1<sup>er</sup> mai 2016 pour les situations existantes. Une distinction de principe s'opère désormais entre « concessions de logements par nécessité absolue de service » et « conventions d'occupation précaire avec astreinte ». Une remise à plat du dispositif en vigueur actuellement sur la commune en vertu des délibérations des 22 septembre 1998, 07 novembre 2005, 26 mai 2008 et 13 mai 2013 s'impose donc. Il ne porterait que sur des logements attribués par nécessité absolue de service. Rappelons que ce dispositif est réservé aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, à certains emplois fonctionnels et à un collaborateur de cabinet.

Le Conseil Municipal fixe la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué dans la commune de Saint-Pierre-des-Corps par nécessité absolue de service, comme suit :

Emploi	Obligations spécifiques à l'emploi	
Directeur général des services	Emploi fonctionnel	
Gardien des équipements sportifs	Permanence de sécurité	
Secteur Camélinat	Gestion des alarmes	
Gardien des équipements sportifs	Permanence de sécurité	
Secteur Morinerie	Gestion des alarmes	
Gardien des équipements sportifs	Permanence de sécurité	
Secteur Centre-ville	Gestion des alarmes	

Le Conseil Municipal abroge les délibérations des 22 septembre 1998, 7 novembre 2005, 26 mai 2008 et 13 mai 2013 prises sur le même objet.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité 4 Contre (J. Métais, J.-F. Lebourg, G. Deguet, B. Grosleron)

## Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans les meilleurs délais et d'en assurer le financement au moyen des crédits inscrits aux budgets 2018 et suivants. De nouvelles délibérations seront prises au fur et à mesure de la parution des textes relatifs aux cadres d'emplois qui n'ont pas encore été traités.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité 4 Abstentions (O. Soum, C.Rosmorduc, J.-F. Lebourg, J. Métais)

### o Convention relative à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à la convention proposée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire à compter du 1er octobre 2018 et jusqu'au 19 novembre 2020 et le déclenchement automatique du processus de médiation préalable pour tous les contentieux que recouvre la Médiation préalable obligatoire (MPO) susceptibles de survenir entre la Commune de Saint-Pierre-des-Corps et ses agents.

Il prend acte que si le processus de MPO présente un caractère gratuit pour les parties, il s'inscrit néanmoins dans la cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 et, à ce titre, son engagement d'y recourir est susceptible de comporter une participation financière. Néanmoins, en application de la délibération susvisée du 30 mars 2018 du conseil

d'administration, l'intervention du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire aura lieu sans coût ajouté.

Il autorise le Maire de Saint-Pierre-des-Corps à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet

Il prend acte que le Maire de Saint-Pierre-des-Corps s'engage à soumettre à la médiation de(s) la personne(s) physique(s) désignée(s) par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire tout litige survenant entre la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et ses agents et relatif aux décisions intervenues à compter du 1er avril 2018.

Il prend acte que la Ville de Saint-Pierre-des-Corps s'engage à compter de la date de signature de la convention annexée et jusqu'au 19 novembre 2020, à adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) en matière de litiges administratifs, prévue à l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 19 novembre 2016.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

### 3. <u>SERVICE JURIDIQUE</u>/Marie-France BEAUFILS

## Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des Collectivités territoriales

Le Maire peut prendre toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il s'agit de rendre compte des actes accomplis depuis le 18 juin 2018.

Date	Objet	Attributaire	Montant en €TTC
18/06/2018	Remplacement de menuiseries extérieures à l'hôtel de ville	L'AURA du BOIS (37390)	11 433,14
02/07/2018	Remplacement des minuteries et aiguilles de l'horloge du campanile de l'hôtel de ville	BODET S.A. (49340)	5 371,20
02/07/2018	Fourniture et pose d'un parcours sportif sur le site de la Morinerie	PLAS ECO (14790)	16 321,18
02/07/2018	Travaux de réfection des peintures du hall d'entrée et de la billetterie du centre culturel communal Avenant ° 1 au marché n° 2017-27	DG DESAMIANTAGE (37390)	- 1 025,66
03/07/2018	Nettoyage de la vitrerie, des menuiseries et des volets roulants des bâtiments communaux	AXXOME PROPRETE (37700)	Mini annuel: 12 500,00 Maxi annuel: 50 000,00 Durée un an renouvelable trois fois
06/07/2018	Restructuration et requalification des sanitaires de l'école maternelle République Lot n° 1 : Isolation- faux plafond – cloisons	MVAMENAGEME NT (37000)	12 861,97
06/07/2018	Restructuration et requalification des sanitaires de l'école maternelle République Lot n° 2 : Menuiserie bois	MANNANI - MPP (37230)	11 225,34
06/07/2018	Restructuration et requalification des sanitaires de l'école maternelle République Lot n° 3 : Plomberie-chauffage-VMC	IDR 37 (37700)	25 698,67
06/07/2018	Restructuration et requalification des sanitaires de l'école maternelle république Lot n° 4 : Electricité	IDR 37 (37700)	4 569,30
06/07/2018	Restructuration et requalification des sanitaires de l'école maternelle République Lot n° 5 : Peinture et sols	SAS PINXYL (37270)	17 011,44

	Préparation et fourniture de matériels et logiciels informatiques - Lot n° 2 :		
09/07/2018	acquisition, mise en œuvre, formation et maintenance d'un système d'information pluri professionnel visant l'information des dossiers patients du centre municipal de sante	AATLANTIDE (38240)	28 602,00
10/07/2018	Occultation de la rotonde de la maternelle Sémard	SODICLAIR (37530)	4 638,48
10/07/2018	Création d'un accès véhicules en enrobé à la cuisine centrale	COLAS (37390)	9 502,56
16/07/2018	Réfection des peintures du groupe scolaire Sémard et Les Sablons Lot n° 1 : Peintures de l'école maternelle Sémard	DECO TOP (37700)	39 958,93
16/07/2018	Réfection des peintures du groupe scolaire Sémard et Les Sablons Lot n° 2 : Peintures de l'école primaire Sémard	ROULLIAUD (37390)	44 784,00
16/07/2018	Réfection des peintures du groupe scolaire Sémard et Les Sablons Lot n° 3 : Peintures de l'école primaire Les Sablons	ROULLIAUD (37390)	53 160,00
16/07/2018	Agrandissement des sanitaires enfants à l'école maternelle Paul Louis Courier Lot n° 3 : Plomberie/Chauffage/VMC	TUNZINI CENTRE VAL DE LOIRE (37072)	14 930,72
16/07/2018	Agrandissement des sanitaires enfants à l'école maternelle Paul Louis Courier Lot n° 4 : Peintures et revêtements de Sols	CHARRON PEINTURES (37330)	6 570,90
16/07/2018	Agrandissement des sanitaires enfants à l'école maternelle Paul Louis Courier Lot n° 1 : Cloisons / Faux Plafonds	MVAMENAGEME NT (37000)	3 668,87
16/07/2018	Agrandissement des sanitaires enfants à l'école maternelle Paul Louis Courier Lot n° 2 : Electricité	IDR (37000)	1 535,92
16/07/2018	Ponçage des sols au centre culturel communal	ROCHES et PIERRES LAVRUT (37700)	4 382,40
16/07/2018	Travaux d peintures et sols au centre culturel communal	PINXYL (37270)	9 391,70
17/07/2018	Sondages suite chute de béton au CTM	IBAT 2000 (37300)	6 200,00
23/07/2018	Sécurisation du site de la Morinerie Lot n° 1 : Fourniture et pose de gabions sur semelle en béton	TECHNIFENCE SAS (37510)	31 080,00
23/07/2018	Sécurisation du site de la Morinerie Lot n° 2 : Fourniture et pose de bornes en bois armé	TECHNIFENCE SAS (37510)	28 482,00
30/07/2018	Requalification des sanitaires de la maternelle Viala-Stalingrad Lot 1 : maçonnerie	M.P.P. MANNANI (37230)	10 141, 06
30/07/2018	Requalification des sanitaires de la maternelle Viala-Stalingrad Lot 2 : Peintures	SARL PEINTURES CHARRON (37330)	5 994, 36
30/07/2018	Requalification des sanitaires de la maternelle Viala-Stalingrad Lot 3 : plomberie	TUNZINI (37072)	16 217, 62
30/07/2018	Requalification des sanitaires de la maternelle Viala-Stalingrad Lot 4 : Electricité	IDR 37 (37700)	1 729, 43
30/07/2018	Travaux de peintures intérieures au Centre socioculturel	REVEAU (37510)	3 300,00
04/09/2018	Refonte du site internet de la ville	SUPERSONIKS (37000)	16 980,00

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

### 4. <u>SECRETARIAT GENERAL</u>/Marie-France BEAUFILS

#### o Accord de réciprocité des taxis – Mise à jour de la convention

Une convention d'accord pour l'exploitation des taxis, signée en 1999, a donné lieu à une réciprocité entre les communes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps, La Riche, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours, Larçay; Cet accord permettant la prise en charge des clients des taxis sur l'ensemble du territoire de ces communes. Deux nouvelles communes, Rochecorbon et Saint-Genouph ayant exprimé une demande d'intégration à cet accord de réciprocité, la Ville s'est conformée au décret n°2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national, du Comité national et des Commissions locales des transports publics particuliers des personnes et a sollicité la Préfecture en conséquence. Composée des collèges des représentants de l'Etat, des Professionnels, des Collectivités et des Associations de consommateurs, la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes (CLTPPP), objet des arrêtés préfectoraux des 8 janvier et 19 mars 2018 pour sa création, s'est réunie le 17 mai 2018.

La demande d'intégration à l'accord de réciprocité de la commune de Fondettes n'a pas obtenu l'aval de l'ensemble des communes consultées, membres actuels de l'accord de réciprocité. Néanmoins, il a été proposé que cette demande soit réexaminée au vu des prochains rapports annuels de l'observatoire que constitue la Commission Locale des Transports Publics Particuliers des Personnes, tant sur un plan quantitatif, qualitatif que économique sur le territoire concerné.

Il est d'une même façon proposé de soumettre à cet observatoire, et à ces futurs diagnostics, la demande de la commune de La Riche qui, dans le cadre de la consultation engagée, avait souhaité le réexamen du nombre d'autorisations accordées, passant de 3 à 5 taxis sur sa commune

Le Conseil Municipal approuve les intégrations des communes de Rochecorbon (2 taxis) et de Saint-Genouph (1 taxi) à l'accord de réciprocité actuel. Les démarches des communes de Fondettes et La Riche seront réexaminées au vu des rapports annuels de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de personnes.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

#### 5. ENFANCE/Joël PAIRIS

## Convention avec la Caisse d'allocations familiales d'aide au fonctionnement des structures « petite enfance », relative au handicap

La ville a signé avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) une charte relative au handicap. Afin de soutenir les collectivités et associations dans cette démarche, la CAF octroie une aide spécifique aux structures petite enfance. Ces dernières peuvent bénéficier d'une Prestation de service unique majorée sur les heures d'accueil d'enfants porteurs de handicap dès lors que la convention est signée avec la CAF. Cette convention est annuelle, le montant de l'aide est fonction nombre d'heures d'accueil de ces enfants sur l'année écoulée. Pour 2017, le soutien de la CAF sous forme de subvention s'élève à 15 601€pour l'ensemble des services d'accueil de la petite enfance (crèche familiale, multiaccueil Pataploum et multiaccueil Farandole) pour un total des heures de 7800 heures d'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

### 7. <u>JEUNESSE</u>/Jean-Pierre CHIPOT

### Convention à passer avec l'association « Les amis de la radio » pour une prestation radio organisée par le service municipal de la jeunesse du 17 au 21 décembre 2018

Le Conseil municipal accepte les termes de la convention avec l'association « Les amis de la radio », domiciliée 30 bis rue Devildé, 37100 Tours, dans le cadre d'un projet radio organisé par le service municipal de la jeunesse, qui se déroulera du 17 au 21 décembre 2018, et qui aura pour objet de favoriser l'expression des jeunes. La convention fait état des obligations des deux parties, et fixe le tarif de la prestation à 2 500€

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

#### 7. <u>URBANISME</u>/Marie-France BEAUFILS

### O Avis à donner sur la vente de 28 logements par Nouveau Logis Centre Limousin, 42 avenue de la République et 11 à 17 rue Henri-Barbusse

Dans le cadre de la loi et notamment des dispositions de l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation, la commune doit donner son avis sur la vente de logements HLM. La SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin envisage la cession d'un ensemble immobilier collectif, résidence îlot Chabrier, 11 et 17 rue Henri Barbusse et 42 avenue de la République à Saint-Pierre-des-Corps. L'ensemble est composé de 21 logements, dont 7 ont été subventionnés au titre du PLI (Prêt Locatif Intermédiaire) et 14 en PLUS (anciennement PLA), avec emplacements couverts en sous-sol, 10 stationnements et 2 caves. Il n'est pas souhaité la vente de ces logements conventionnés en plein centre-ville, bénéficiant de l'ensemble des services, par souci de l'incapacité des locataires à devenir propriétaires, et malgré les garanties apportées par le bailleur.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la vente de cet ensemble de logements.

Vote: Délibération adoptée à la Majorité 7 Contre (O. Soum, J.-M. Pichon, K. Chauvet, V. Allain, A. David, J.-F. Lebourg, J. Métais) 3 Abstentions (J. Saez, D. Marchand, C. Jeanneau)

#### 8. VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/Daniel MENIER

### Dénomination des voies piétonnes du programme « Cour du petit pressoir »

Le projet d'aménagement du programme Cour du Petit Pressoir, réalisé par SCCV CITIMMO Nouvel'R et situé entre la rue Paul-Vaillant-Couturier au nord, la rue Grand Cour à l'est, le jardin Gambetta à l'ouest et la rue Gambetta au sud et prévoyant une nouvelle voirie.

Le Conseil Municipal décide de donner, pour la rotte située entre la Rue Paul Vaillant Couturier et la Rue Jacquard, le nom de passage Déchiron. Et pour la rotte entre la rue Gambetta et la rue Jacquard, le nom de passage Jean Robert dit Petit Jean.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

### O Demande de subvention auprès du SIEIL pour les travaux d'éclairage public réalisés en 2017 sur le territoire de la commune

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) apporte son concours financier aux communes membres pour les travaux d'investissement d'éclairage public. Le Conseil Municipal sollicite auprès du SIEIL une subvention pour les travaux d'éclairage public réalisés en 2017 et dont le montant des travaux est de 190 026€HT.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

### 9. ESPACES VERTS/Karine CHAUVET

### Convention pour la mise à disposition d'une parcelle AB240 située au n°60 rue Paul-Vaillant-Couturier pour le parcage de chèvres naines

Une parcelle cadastrée AB 240, située au n° 60 rue Paul-Vaillant-Couturier est mise à la disposition de Madame Sophie LEMARIEY, domiciliée 14 rue Eugène-Pottier à Saint-Pierredes-Corps pour qu'elle puisse y parquer ses chèvres naines. Ce terrain est mis à sa disposition à titre précaire, révocable et gratuit. La présente convention décrit les termes de cet accord.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

La séance est levée à 22 h 30